

# COMMUNE D'ARMOY

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **27 juillet** à vingt heures, se sont réunis en session ordinaire les membres du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERNARD, Maire.

**Etaient présents :** M. BERNARD Patrick, Mme SIEGER Martine, M. JACQUEY Olivier, Mme HUBERT Agnès, Mme ABDOUN LETELLIER Martine, M. LARCHER Philip, M. PARSY Serge, M. LEROY Paul, Mme MARCLAY Céline, M. G'STALTER Grégory.

**Etaient absents :** Mme BEAU Estelle, VITTET Patrick, M. MASSE Ludovic, Mme TROUDET Pascale.

**Procurations :** M. VITTET Patrick a donné procuration à M. JACQUEY Olivier  
Mme TROUDET Pascale a donné procuration à M. BERNARD Patrick.

*Mme HUBERT Agnès a été élue secrétaire de séance.*

**Date de la convocation :** 21 juillet 2022

**Ouverture de séance :** 20h00

**Clôture de séance :** 21h20

Monsieur le Maire fait part de l'ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance ;
- **Institutions et vie politique** – Compte rendu des décisions prises par délégation
- **Finances locales** - Budget principal – Décision Modificative N°1
- **Finances locales** – Emprunt – Construction nouvelle mairie
- **Biens communaux** – O.N.F. – Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale
- **Questions diverses**

### **Institutions et vie politique** – Compte rendu des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal qui lui a été donnée en début de mandat, à savoir :

Virement de 33 380 € du chapitre de dépenses imprévues (chapitre 022) vers :

- Le chapitre 011 « Charges de fonctionnement des services » pour permettre le règlement de la facture d'entretien de la voirie routière sur l'article 615231 à hauteur de 28 000 €
- Le chapitre 66 « Charges financières » pour permettre le règlement des intérêts de la dette du prêt de 800 000 euros à hauteur de 5 380 €

### *Interventions et débats*

*Monsieur le Maire expose qu'en l'absence de crédits suffisants pour reprendre l'ensemble des réseaux, il a été décidé de réparer provisoirement les routes avec de l'émulsion de bitume afin de combler les microfissures et ainsi éviter les dégradations hivernales. M. JACQUEY a établi le tracé des routes concernées.*

### **Finances locales** – Budget principal – Décision modificative N°3

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-4, L.1612-6 et L.1212-7 ;  
VU la délibération N°03/2022 du Conseil Municipal du 22 mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DECIDE** de contracter un emprunt de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements dont la construction de la nouvelle mairie.
- Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :  
Montant du capital emprunté : 800 000 €  
Durée de l'amortissement : 20 ans  
Taux d'intérêt : 2.69  
Commission d'engagement du prêt : 0.10 % du capital emprunté  
Périodicité : Trimestrielle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne aux conditions indiquées ci-dessus
- **DIT** que la recette est inscrite au budget principal 2022.

#### Interventions et débats

*Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal a été convoqué en urgence afin de conclure le prêt avant le mois d'août et ainsi pouvoir bénéficier d'un taux fixe. A compter du mois d'août, les banques ne devraient plus prêter à taux fixe.*

*Mme HUBERT ajoute que le plus gros obstacle rencontré par les collectivités concerne le taux d'usure. Ce taux plafond au-delà duquel les établissements ont interdiction de prêter est encore trop faible. Un décret devrait prévoir de modifier la grille des taux d'usure pour les collectivités territoriales.*

*M. G'STALTER Gregory fait part de son inquiétude quant à la hausse des prix des matériaux et ses conséquences sur le coût de construction de la nouvelle mairie.*

*Pour Mme HUBERT, il conviendra de différer les travaux si la hausse est trop importante.*

#### *Délibération n°21 /2022 approuvée à l'unanimité*

### **Biens communaux – O.N.F. – Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté dans le tableau ci-annexé.
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins
- 3 – Demande que pour ces coupes validées la destination et le mode de commercialisation soient conformes aux indications portées dans le tableau joint.
- 4 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

#### *Délibération n°22 /2022 approuvée à l'unanimité*

### **Questions diverses**

#### **Fonctionnement du Secrétariat de Mairie**

Mme DUCHENE Murielle, Secrétaire de Mairie, informe le Conseil Municipal du déclenchement par Thonon Agglomération de la clause PCMI (permis de construire maisons individuelles) de la convention ADS. Pour rappel de la clause, celle-ci implique que tout les PCMI seront à instruire par les communes le temps que Thonon Agglomération puisse être en capacité de les traiter à nouveau.

Mme DUCHENE Murielle souhaite alerter l'ensemble des membres du Conseil Municipal sur les difficultés inéluctables en termes de surcharge de travail, risque de permis tacites et contentieux lié.

M. LEROY Paul évoque la complexité de l'instruction des permis de construire avec une législation en perpétuelle évolution. A titre d'exemple, à partir de septembre la peinture des toitures en blanc sera autorisée afin d'enrayer le réchauffement climatique.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget principal 2022 ;

Monsieur le Maire propose un projet de décision modificative N°3 :

Imputation	Désignation			Montant
1641/16	Emprunt en euros	Inv.	R	+ 800 000.00
2313/23	Constructions	Inv.	D	+ 800 000.00
1641/16	Emprunts en euros	Inv.	D	+ 10 000.00
2151/21	Réseaux de voirie	Inv.	D	- 10 000.00
615232	Réseaux	Fonc	D	- 7 600.00
615231	Réseau voirie	Fonc	D	+ 7600.00
				<b>0.00</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative présentée.

*Délibération n°20/2022 approuvée à l'unanimité*

### **Finances locales – Emprunt – Construction nouvelle mairie**

VU le budget primitif de l'année 2022 voté par délibération du 22 mars 2022 ;

VU la délibération en date du 7 avril 2021 approuvant le lancement de l'étude pour la construction d'une nouvelle mairie ainsi que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du dit projet pour un montant estimatif de 1 361 813 euros H.T. ;

Une consultation auprès de banques spécialisées dans l'activité de financement des investissements des collectivités territoriales a été réalisée. Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation.

<b>CAISSE EPARGNE</b>				
Montant (en €)	800 000.00 €	800 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Durée totale (en nombre d'échéances)	80	100	80	100
Profil d'amortissement	constant	constant	constant	constant
Périodicité des amortissements	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux d'intérêt	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	<b>2.69</b>	<b>2.78</b>	<b>2.69</b>	<b>2.78</b>
Intérêts	217 890.00 €	280 780.00 €	272 362.40 €	350 975.00 €

<b>CREDIT AGRICOLE</b>				
Montant (en €)	800 000.00 €	800 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
Durée totale (en nombre d'échéances)	80	80	80	80
Profil d'amortissement	Amortissement constant	Echéance constante	Amortissement constant	Echéance constante
Périodicité des amortissements	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux d'intérêt	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	<b>2.97</b>	<b>3.00</b>	<b>2.97</b>	<b>3.00</b>
Intérêts	240 570.00 €	266 765.50 €	300 712.60 €	333 456.98 €

Mme ABDOUN Martine invite Monsieur le Maire à se rapprocher de ses collègues afin de manifester leur mécontentement auprès de Thonon Agglomération.

Mme DUCHENE Murielle souhaite également informer le Conseil Municipal de l'évolution des pratiques de la trésorerie sur la gestion de la T.V.A. Jusqu'à présent, la situation à déclarer était envoyée au début du mois suivant la période concernée par les services de la Trésorerie. Cette opération a été jugée chronophage et disproportionnée en termes d'affectation de moyens. En conséquence, il revient maintenant au Secrétariat de Mairie d'aller chercher ces informations sur la plateforme Helios. Ce transfert unilatéral de mission est une charge supplémentaire pour le secrétariat de Mairie.

### **Tour de table**

Dans le contexte de sécheresse actuelle, M. LEROY Paul demande s'il existe un service de prévention des incendies.

Mme HUBERT indique que la défense incendie est insuffisante et que les camions citernes de secours ne peuvent pas pénétrer dans les espaces boisés.